



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/9  
EC/1  
19/5/04  
Additif n° 1  
3/8/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION ÉCONOMIQUE

**Point 27 : Réglementation des services de transport aérien international et résultats de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien**

#### **RAPPORT DU CONSEIL SUR LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN ET SUR LE COMMERCE DES SERVICES**

#### **ADDITIF N° 1**

#### **1. INTRODUCTION**

1.1 Depuis la rédaction de la note A35-WP/9, il s'est produit plusieurs faits nouveaux, particulièrement en ce qui concerne le suivi d'ATConf/5 (paragraphe 2.5 de la note). Le présent additif fait le point sur ce qui a été fait récemment.

#### **2. CD-ROM**

2.1 Deux CD-ROM ont été envoyés aux États contractants sous couvert de la lettre SC 5/6-04/23 du 30 avril 2004. L'un était la Base de données des accords sur les services aériens du monde, évoquée au paragraphe 2.5.2 de la note WP/9. Cette base de données devrait rendre service aux autorités nationales, mais son utilité est limitée par le fait qu'elle ne porte que sur les accords enregistrés auprès de l'OACI. Comme tous les accords n'ont pas été enregistrés, malgré ce que prévoit l'article 83 de la Convention de Chicago, il est demandé aux États d'enregistrer leurs accords de façon à accroître la transparence et à optimiser la valeur de ce produit de l'OACI pour les États.

2.2 L'autre CD-ROM communiqué en avril contient les modèles d'accord sur les services aériens (TASA) de l'OACI, édition 2004. Les TASA actualisés y sont dans les six langues. Le CD-ROM contient en outre une version MS Word en anglais de chacune des versions traditionnelle, transitoire et «libéralisation intégrale» du TASA bilatéral. Les responsables nationaux des négociations sur les services aériens pourront ainsi reprendre les formulations et les options figurant dans les TASA à titre d'élément d'orientation et les modifier selon leurs besoins et circonstances propres.

### 3. ÉTUDES

3.1 Les études émanant des travaux d'ATConf/5 viennent de débuter. La première, qui découle des délibérations sur les aspects sécurité et sûreté de la libéralisation, concerne une conclusion de la Conférence qui préconise que l'Organisation devrait clarifier la question «de l'État ou des États responsables de la supervision de la sécurité et de la sûreté, et recommander éventuellement des amendements aux dispositions réglementaires existantes de l'OACI en la matière». Cette étude exige un travail coordonné de plusieurs Directions pour examiner les arrangements et usages en matière de libéralisation ainsi que les SARP et les éléments indicatifs de l'OACI en vue : a) de dégager les secteurs dans lesquels la sécurité et/ou la sûreté sont touchées par suite de la libéralisation et b) de déterminer s'il y a des failles dans les dispositions existantes. Les secteurs à prendre en compte sont l'assistance en escale, la location d'aéronefs, le partage de codes entre compagnies aériennes, le franchisage, la propriété et le contrôle, l'accès aux marchés, l'externalisation et la commercialisation des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne. Les bureaux régionaux de l'OACI, le Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien et le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation sont consultés selon les besoins. L'étude devrait être terminée d'ici la fin de 2004 et ses résultats seront communiqués aux organes directeurs pour qu'ils les examinent au début de 2005.

3.2 L'autre étude en cours concerne les services aériens essentiels, dont ATConf/5 a débattu dans le contexte de la viabilité et de la participation, ainsi que les mécanismes susceptibles de faciliter la poursuite de la libéralisation. Elle examine la possibilité d'appliquer aux relations de transport aérien international le concept de services aériens essentiels, tel qu'il existe dans divers environnements nationaux libéralisés, ainsi que son application au développement ou au soutien de routes vers les pays en développement afin de stimuler le tourisme. L'étude devrait être terminée d'ici la fin de 2004 et ses résultats seront communiqués aux organes directeurs pour qu'ils les examinent au début de 2005.